

# **CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES**

## **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

31 mars 2024

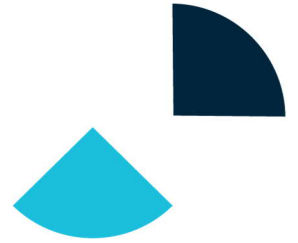
# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 mars 2024

### TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 11
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Revenus de projets et ententes	12
Annexe B - Produits autonomes	12
Annexe C - Charges de projets et ententes	12
Annexe D - Fonctionnement	13
Annexe E - Mandats spéciaux	13



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration  
Conseil de la culture des Laurentides

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.*<sup>1</sup>

Saint-Jérôme  
Le 23 mai 2024

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A126493

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	2024 Total	2023 Total
<b>PRODUITS</b>				
Contributions				
Ministère de la Culture et des Communications	354 928 \$	- \$	354 928 \$	350 457 \$
Conseil des arts et des lettres du Québec	49 500	-	49 500	52 500
	404 428	-	404 428	402 957
Revenus de projets et ententes (annexe A)	115 995	-	115 995	97 652
Produits autonomes (annexe B)	36 276	-	36 276	35 100
	556 699	-	556 699	535 709
<b>CHARGES</b>				
Charges de projets et ententes (annexe C)	125 239	-	125 239	95 761
Fonctionnement (annexe D)	417 977	-	417 977	369 797
Mandats spéciaux (annexe E)	30 173	-	30 173	44 518
Amortissement des immobilisations corporelles	-	2 961	2 961	4 650
	573 389	2 961	576 350	514 726
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(16 690) \$</b>	<b>(2 961) \$</b>	<b>(19 651) \$</b>	<b>20 983 \$</b>

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Fonds d'ad- ministration	Fonds des immo- bilisations	Actif net affecté	2024 Total	2023 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	61 525 \$	10 760 \$	118 934 \$	191 219 \$	170 236 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(16 690)	(2 961)	-	(19 651)	20 983
Virement interfonds	(30 695)	-	30 695	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	14 140 \$	7 799 \$	149 629 \$	171 568 \$	191 219 \$

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## BILAN

31 mars 2024

	2024	2023
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	235 659 \$	218 020 \$
Débiteurs (note 3)	38 164	69 990
Charges payées d'avance	2 438	2 853
	276 261	290 863
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)</b>	7 799	10 760
	284 060 \$	301 623 \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 5)	30 297 \$	24 360 \$
<b>PRODUITS REPORTÉS (note 6)</b>	82 195	86 044
	112 492	110 404
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	7 799	10 760
Grevé d'affectations d'origine interne (note 7)	149 629	118 934
Non affecté	14 140	61 525
	171 568	191 219
	284 060 \$	301 623 \$
<b>ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 8)</b>		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur



# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(19 651) \$	20 983 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 961	4 650
	(16 690)	25 633
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	34 329	(4 127)
	17 639	21 506
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	-	(40 000)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE</b>	17 639	(18 494)
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	218 020	236 514
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	235 659 \$	218 020 \$

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

---

### 1. STATUTS ET OBJECTIF

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Son objectif est d'appuyer le développement des arts et de la culture sur son territoire. Il regroupe, représente et offre des services aux intervenants de l'ensemble des domaines artistiques et culturels des Laurentides. La concentration menée par le Conseil de la culture des Laurentides conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement auprès des principaux acteurs du milieu culturel régional et lui permet de jouer un rôle-conseil auprès de différents partenaires.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

#### Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration de l'organisme sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds d'immobilisations comprend les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

#### Comptabilisation des produits et des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les produits de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les commandites, sous forme de biens et services reçus à titre gratuit, ne sont pas constatées dans les états financiers de l'organisme.

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<b>Périodes</b>
Équipement informatique	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

#### Instruments financiers

##### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

##### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des contributions à recevoir.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### 3. DÉBITEURS

	2024	2023
Clients	900 \$	500 \$
Taxes	7 169	7 035
Contributions	30 095	62 455
	<b>38 164 \$</b>	<b>69 990 \$</b>

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

### 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	56 602 \$	55 595 \$	1 007 \$	2 447 \$
Mobilier de bureau	32 723	25 931	6 792	8 313
	89 325 \$	81 526 \$	7 799 \$	10 760 \$

### 5. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs	9 229 \$	1 949 \$
Salaires et vacances	21 068	22 411
	30 297 \$	24 360 \$

### 6. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se rapportent à des contributions d'organismes destinées à couvrir des charges de fonctionnement du prochain exercice et d'exercices subséquents.

	2024	2023
Solde au début	86 044 \$	63 740 \$
Plus : Contributions reçues	82 195	86 044
Moins : Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(86 044)	(63 740)
Solde à la fin	82 195 \$	86 044 \$

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

---

### 7. VIREMENTS INTERFONDS ET ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, l'organisme a affecté un montant de 61 154 \$ et a utilisé un montant de 30 459 \$ faisant l'objet d'une affectation, portant ainsi le solde des actifs grevés d'une affectation interne à la fin de l'exercice à 149 629 \$, réparti de la manière suivante :

	2024	2023
Acquisition d'équipement informatique	10 000 \$	3 846 \$
Aménagement des locaux	2 973	2 973
Optimisation gestion relation clients	10 241	40 000
Prix Arts-Affaires	11 415	12 115
Projet de planification stratégique	40 000	-
Ressources humaines	75 000	60 000
	<b>149 629 \$</b>	<b>118 934 \$</b>

### 8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux et de contrats de location-exploitation totalisent 32 951 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2025	26 441 \$
2026	6 510 \$

### 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

#### Risque de crédit

Pour les contributions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2024

---

	2024	2023
<b>ANNEXE A - REVENUS DE PROJETS ET ENTENTES</b>		
Formation continue et perfectionnement	61 119 \$	42 428 \$
Événement Contact culture	2 985	-
Parcours Tissé serré - FRR	30 605	-
Projet études de besoin formation	-	26 510
Projet littératie numérique CAC 2	21 286	28 714
	<hr/>	<hr/>
	115 995 \$	97 652 \$

## ANNEXE B - PRODUITS AUTONOMES

Cotisations des membres	19 710 \$	17 665 \$
Intérêts	5 669	4 508
Partenariats Grands Prix	7 000	7 750
Remboursements de déplacements	797	494
Vente de services	3 100	4 683
	<hr/>	<hr/>
	36 276 \$	35 100 \$

## ANNEXE C - CHARGES DE PROJETS ET ENTENTES

Formation continue et perfectionnement	61 320 \$	38 801 \$
Événement Contact culture	11 178	812
Parcours Tissé serré - FRR	30 605	-
Projet études de besoin formation	-	24 100
Projet littératie numérique CAC	-	1 306
Projet littératie numérique CAC 2	21 197	28 714
Projets spéciaux	939	2 028
	<hr/>	<hr/>
	125 239 \$	95 761 \$

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
<b>ANNEXE D - FONCTIONNEMENT</b>		
Salaires et charges sociales	303 351 \$	282 780 \$
Activités employés	3 924	1 883
Assemblée générale	2 559	4 629
Assurances	1 728	1 654
Cotisations et abonnements	6 544	6 785
Entretien général	786	3 751
Formation	3 347	1 307
Fournitures de bureau et impression	4 034	3 097
Frais bancaires	1 432	1 350
Frais de déplacements et de représentation	9 650	13 590
Intérêts sur l'emprunt bancaire	204	204
Location d'équipement	1 122	1 122
Logiciel de gestion des membres	15 121	-
Loyer	24 798	23 785
Service contractuel - comptabilité	4 667	4 528
Services professionnels	9 308	7 856
Site Internet	16 670	1 770
Taxes et permis	4 376	5 115
Télécommunications	4 356	4 591
	<b>417 977 \$</b>	<b>369 797 \$</b>

## ANNEXE E - MANDATS SPÉCIAUX

Grands prix de la culture	16 740 \$	14 603 \$
Services contractuels	13 433	29 915
	<b>30 173 \$</b>	<b>44 518 \$</b>